



RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRETÉS AU 30 JUIN 2021



Les Commissaires Aux Comptes Associés MTBF

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
RNE : 033432B



Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

TABLES DES MATIERES

Rapport d'examen limité	2
Etats financiers	5
Bilan	6
Hors bilan	7
Etat de résultat	8
Etat des flux de trésorerie	9
Notes aux états financiers	10

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2021**



**Les Commissaires Aux Comptes Associés
MTBF**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
RNE : 033432B



Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS
INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2021**

***Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, au 30 juin 2021 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 6 542 751 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 45 773 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au covid 19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Courant l'exercice 2021, la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque.

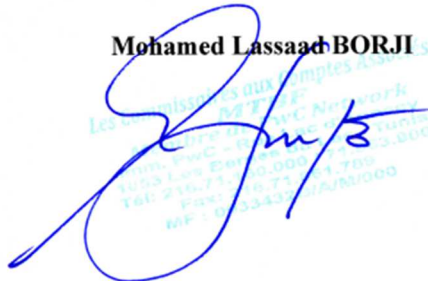
Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Tunis, le 30 août 2021

Les Commissaires aux Comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Mohamed Lassaad BORJI



Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN MBAREK



**Tunisie Audit et Conseil
Promed Building
5^{ème} étage Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Tél 71 82 20 20 - Fax 71 82 20 25**

Banque de Tunisie

Etats financiers

Juin 2021

Page

Bilan	06
Hors-Bilan	07
Etat de résultat	08
Etat des flux de trésorerie	09
Notes aux états financiers	10



Bilan | 30 Juin 2021

En K.TND

	Notes	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	401 410	208 239	212 286
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	282 869	196 154	189 496
AC3 - Créances sur la clientèle	3.3	4 797 117	4 597 384	4 827 549
AC4 - Portefeuille titres commercial	3.4	3 769	-	-
AC5 - Portefeuille d'investissement	3.5	983 582	969 714	978 195
AC6 - Valeurs immobilisées	3.6	46 017	46 720	46 664
AC7 - Autres actifs (*)	3.7	27 987	36 109	32 286
Total des Actifs		6 542 751	6 054 320	6 286 476
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.1	271 047	154 321	265 221
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	36 252	63 567	49 239
PA3 - Dépôts de la clientèle	4.3	4 580 125	4 181 815	4 300 501
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.4	432 963	503 081	468 691
PA5 - Autres passifs (*)	4.5	234 687	196 681	182 170
Sous-Total des Passifs		5 555 074	5 099 465	5 265 822
CP1 - Capital social		225 000	225 000	225 000
CP2 - Réserves		715 283	585 283	585 283
CP4 - Report à nouveau		1 621	108 083	108 083
CP5 - Bénéfice de l'exercice		45 773	36 489	102 288
Sous-Total capitaux propres	4.6	987 677	954 855	1 020 654
Total Passifs et Capitaux propres		6 542 751	6 054 320	6 286 476

(*) La colonne comparative de juin 2020 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 9)



Engagements Hors bilan | 30 Juin 2021

En K.TND	Notes	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	637 536	585 285	628 107
HB2 - Crédits documentaires	5.2	382 564	165 198	355 495
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	275 534	331 600	319 869
Total des Passifs éventuels		1 295 634	1 082 083	1 303 471
HB4 - Engagements de financement donnés	5.4	246 408	295 305	250 082
Total des Engagements donnés		246 408	295 305	250 082
HB6 - Engagements de financement reçus	5.5	-	2 895	-
HB7 - Garanties reçues	5.6	2 465 138	2 250 717	2 460 309
Total des Engagements reçus		2 465 138	2 253 612	2 460 309

Etat de résultat | 30 Juin 2021

En K.TND	Notes	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	214 343	219 592	453 508
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	33 011	27 219	61 103
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations	6.3	9 824	8 751	18 132
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	39 097	46 587	81 673
Total produits d'exploitation		296 275	302 149	614 416
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	108 667	122 146	237 944
CH2 - Commissions encourues	6.6	1 927	1 299	3 110
Total charges d'exploitation		110 594	123 445	241 054
Produit net bancaire		185 681	178 704	373 362
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	6.7	41 713	46 390	74 746
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	4 499	5 825	4 567
PR7 - Autres produits d'exploitation	6.9	369	371	1 215
CH6 - Frais de personnel	6.10	43 372	37 366	73 446
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.11	16 141	16 049	32 075
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	6.12	4 018	3 889	7 932
Résultat d'exploitation		76 307	69 556	181 811
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	6.13	91	-11 197	-11 319
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.14	30 625	21 870	61 584
Résultat net des activités ordinaires		45 773	36 489	108 908
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	6.15	-	-	-6 620
Résultat net de la période		45 773	36 489	102 288



Etat des flux de trésorerie | 30 Juin 2021

En K.TND	Notes	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	240 396	197 975	518 131
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	(111 143)	(123 523)	(248 849)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		10 468	(146 997)	(36 255)
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		22 004	(120 743)	(415 529)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		280 365	156 149	282 574
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(55 902)	(58 134)	(94 319)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		38 180	(16 885)	(56 326)
Impôt sur les bénéfices		(32 011)	(21 870)	(61 585)
Flux de trésorerie nets provenant (affectés) des activités d'exploitation		392 357	(134 028)	(112 158)
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 094	28 523	79 783
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		1 348	(23 955)	(47 351)
Acquisition/ cession sur immobilisations		(3 252)	(2 418)	(6 219)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		26 190	2 150	26 213
Augmentation/diminution ressources spéciales		(35 918)	(27 764)	(62 177)
Dividendes versés	7.3	(78 750)	-	-
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(114 668)	(27 764)	(62 177)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		303 879	(159 642)	(148 122)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		271 035	419 157	419 157
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	7.4	574 914	259 515	271 035

Banque de Tunisie

Notes aux états financiers

Juin 2021

	Page
Présentation de la Banque	11
Principes et méthodes comptable	11
Notes sur les actifs	19
Notes sur les passifs	29
Notes sur les capitaux propres	34
Notes sur le hors bilan	37
Notes sur le résultat	40
Notes sur l'état des flux de trésorerie	45
Notes sur les retraitements	47



Présentation de la banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	142 121	63,17%
Actionnaires Etrangers	82 878	36,83%
Total	225 000	100%

Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2021 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2021, sont présentés conformément à la Norme Comptable Sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la Norme Comptable Sectorielle n°24:

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;



- Le leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la Norme Comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.5. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la Norme Comptable n°3 relative aux Revenus, la Norme Comptable Sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	30/06/2021	30/06/2020
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui



n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.3. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

■ Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

■ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le portefeuille-titres

2.3.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.



b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-valeur latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la Norme Comptable Sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les Bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

a) L'évaluation initiale des engagements

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la Norme Comptable Sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

c) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :**
Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances

Les provisions individuelles :

▪ **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ 8 ans	100%

Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives » et par la circulaire n°2021-01 du 11 Janvier 2021, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5



Banque de Tunisie

Notes aux états financiers

ans au moins compte non tenu de l'année de référence) ;

- Le calcul de la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenue de l'année de référence) à partir des taux de provisionnement de chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 30 juin 2020, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	20%
Industries mécaniques et électriques	38%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	43%
Industries pharmaceutique	28%
Autres industries	32%
BTP	40%
Tourisme	31%
Agences de voyage	26%
Agence de location de voitures	25%
Promotion immobilière	20%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	34%
Télécom et TIC	60%
Autres services	35%
II. Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	20%
Autres organismes publics	20%
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	22%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	47%
Salariés du secteur public : Crédits logements	20%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	36%

Au 30 juin 2021, et en prévision des répercussions éventuelles de la pandémie du virus COVID-19, entre autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs, et pour une meilleure estimation du risque latent inhérent à chaque secteur d'activité financé par la banque, la direction a jugé opportun de réviser à la hausse le taux de provisionnement moyen pour les secteurs suivants :

- BTP ;
- Tourisme ;
- Agences de voyage ;
- Agence de location de voitures ;
- Promotion immobilière et
- Du commerce

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la Norme Comptable Sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la Norme Comptable Sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.



- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

a) Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

b) Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes épargne horizons permettant d'accéder à un crédit.



c) Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

d) Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

e) Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

Les Actifs

Notes aux états financiers
Juin 2021



Notes sur les actifs

Note 3.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Caisse Dinars	30 791	27 799	37 665
Caisse Devises	2 830	1 902	2 050
Banque Centrale de Tunisie	367 243	178 020	172 045
CCP	546	518	526
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT	401 410	208 239	212 286

Note 3.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Avoirs chez les établissements financiers	27 152	14 643	25 630
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	27 150	14 641	25 628
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	2	2
Prêts aux établissements financiers	253 672	179 253	161 416
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	150 000	60 000	-
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	27 754	32 068	82 295
Prêts aux organismes financiers spécialisés	75 918	87 185	79 121
Créances rattachées	2 045	2 258	2 450
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	78	23	62
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	1 967	2 235	2 388
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	282 869	196 154	189 496

AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois -1an]	]1an- 5ans]	> 5 ans	Juin-21
Avoirs chez les établissements financiers	27 152	-	-	-	-	27 152
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	27 150	-	-	-	-	27 150
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers	150 000	27 754	-	-	75 918	253 672
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux	150 000	-	-	-	-	150 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux	-	27 754	-	-	-	27 754
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	-	75 918	75 918
Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors créances rattachées) par durée résiduelle	177 152	27 754	-	-	75 918	280 824



Note 3.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Comptes ordinaires débiteurs	394 993	397 402	287 643
Crédits sur ressources ordinaires	4 146 490	3 842 586	4 259 984
Créances sur crédit-bail	100 349	93 036	100 151
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	5 827	5 256	7 773
Crédits sur ressources spéciales	291 531	305 604	302 770
Financement sur ressources externes	283 503	299 093	295 202
Financement sur ressources budgétaires	8 028	6 511	7 568
Créances Impayés douteuses et litigieuses	239 950	264 645	222 931
Créances impayés	52 987	64 367	43 334
Créances au contentieux	186 963	200 278	179 597
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	83 331	109 574	66 565
Couvertures comptables	(465 354)	(420 719)	(420 268)
Agios réservés	(39 539)	(38 485)	(33 854)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(425 815)	(382 234)	(386 414)
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 797 117	4 597 384	4 827 549

Ventilation créances performantes / non performantes s (y compris les crédits accordés aux établissements de leasing)

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Engagements Bilan non performants	586 535	569 867	569 586
Engagements Hors bilan non performants	8 449	13 494	17 283
Total créances non performantes	594 984	583 361	586 869
Total créances	6 134 054	5 638 460	6 085 776
Taux des créances non performantes	9,70%	10,35%	9,64%
Provisions Bilan	329 776	334 515	316 090
Provisions Hors Bilan	6 836	10 123	11 253
Stock provisions fin d'exercice	336 612	344 638	327 343
Agios réservés	39 539	38 485	33 854
Taux de couverture par les provisions et agios réservés (*)	63,21%	64,40%	61,54%

(*) Hors agios réservés sur les créances saines

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2020	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés	Agios réservés au 30.06.2021
Agios réservés sur ressources budgétaires	176	108	-	284
Agios réservés sur ressources extérieures	2 644	1 269	(985)	2 928
Agios réservés sur ressources ordinaires	12 926	5 098	(3 732)	14 292
Agios réservés sur créances de leasing	365	205	(182)	388
Autres agios réservés	17 743	13 885	(9 981)	21 647
Total AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés	33 854	20 565	(14 880)	39 539



AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2020	Dotations nettes	Provisions au 30.06.2021
Provisions individuelles	316 090	13 686	329 776
Provisions collectives	70 324	25 715	96 039
Total AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	386 414	39 401	425 815

Les provisions sur la clientèle sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	>5ans	Juin-21
Comptes ordinaires débiteurs	-	394 941	52	0	-	394 993
Crédits sur ressources ordinaires	-	1 021 037	830 971	1 751 048	543 434	4 146 490
Créances sur crédit-bail	-	18 552	26 842	53 733	1 222	100 349
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	4 367	1 155	305	-	5 827
Crédits sur ressources spéciales	-	28 803	46 300	182 146	34 282	291 531
Créances impayés douteuses	239 950	-	-	-	-	239 950
Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées) par durée résiduelle	239 950	1 467 700	905 320	1 987 232	578 938	5 179 140

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-21
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	394 993	394 993
Crédits sur ressources ordinaires	-	10 000	-	4 136 490	4 146 490
Créances sur crédit-bail	-	-	-	100 349	100 349
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	5 827	5 827
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	291 531	291 531
Créances impayés douteuses	-	-	-	239 950	239 950
Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	-	10 000	-	5 169 140	5 179 140

Note 3.4

AC4-Portefeuille-titres commercial

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Portefeuille-titres commercial			
Titres de transaction	4 000	-	-
Créances rattachées	(231)	-	-
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	3 769	-	-



Note 3.5

AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	déc.-20
Titres de propriété	428 164	471 675	459 471
Titres de participation	65 967	108 498	65 993
Parts dans les entreprises associées	356	1 214	31 524
Parts dans les entreprises liées	49 915	50 037	50 028
Fonds gérés par des SICAR	311 926	311 926	311 926
Titres de créances	609 675	529 515	570 197
Emprunts nationaux	690	5 863	5 863
Obligations	4 000	5 000	4 000
Bons de trésor assimilables	604 985	518 652	560 334
Créances rattachées	43 859	48 797	32 624
Provisions pour dépréciations de titres	(50 148)	(49 091)	(47 648)
Prime et décote sur les BTA	(47 968)	(31 182)	(36 449)
Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement	983 582	969 714	978 195

AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2021
Titres de propriété	459 471	54 005	85 312	428 164
Titres de participation	65 993	-	26	65 967
Parts dans les entreprises associées	31 524	54 005	85 173	356
Parts dans les entreprises liées	50 028	-	113	49 915
Fonds gérés par des SICAR	311 926	-	-	311 926
Titres de créances	570 197	138 382	98 904	609 675
Emprunts nationaux	5 863	-	5 173	690
Obligations	4 000	-	-	4 000
Bons de trésor assimilables	560 334	138 382	93 731	604 985
Total AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement	1 029 668	192 387	184 216	1 037 839

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2021
Participations directes	27 781	-	26	27 755
Participations en rétrocession	38 212	-	-	38 212
Total AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	65 993	-	26	65 967



AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2021
SICAV Croissance	256	-	-	256
SICAV Rendement	31 168	54 005	85 173	-
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
Total AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	31 524	54 005	85 173	356

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Sicav Rendement	0,00%	0,00%	5,95%
Sicav Croissance	2,34%	9,57%	2,37%
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	1,37%	3,91%	3,82%

AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 30.06.2021
Transport de Fonds de Tunisie	999	-	-	999
Placement Tunisie SICAF	5 613	-	113	5 500
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	-	-	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
Astrée Assurance	17 217	-	-	17 217
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
Total AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	50 028	-	113	49 915

AC5.6 - Parts dans les entreprises Liées, pourcentage de détention

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
Astrée Assurance	49,98%	49,98%	49,98%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	39,08%	39,95%	39,88%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%	0,00%



AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Dotations	Reprise	Provisions au 30.06.2021
Provisions sur titres de participation	28 987	2 347	(294)	31 040
Provisions sur fonds gérés	18 661	519	(72)	19 108
Total AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	47 648	2 866	(366)	50 148

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	Juin-21
Titres de participation	10 907	55 060	65 967
Parts dans les entreprises associées	-	356	356
Parts dans les entreprises liées	22 717	27 198	49 915
Total AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés	33 624	82 614	116 238

Note 3.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Immobilisations incorporelles	17 960	16 405	17 677
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	17 550	15 995	17 267
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	164 353	159 057	161 449
Immeubles d'exploitation	67 313	66 504	66 996
Immeubles hors exploitation	1 318	1 318	1 318
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281	1 281
Agencements	15 142	13 146	14 309
Matériel informatique	34 546	34 241	34 542
Matériels bancaires	19 543	18 660	18 952
Matériel de transport	3 486	3 152	3 034
Immobilisations en cours	261	433	143
Autres matériels	21 206	20 065	20 617
Cumuls Amortissements	(136 296)	(128 742)	(132 462)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(15 790)	(14 365)	(15 034)
Amortissements des immobilisations corporelles	(120 506)	(114 377)	(117 428)
Total AC6 - Valeurs immobilisées	46 017	46 720	46 664

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2020	Acquis.	Reclass.	Cessions	Valeur brute au 30.06.2021
Immobilisations incorporelles	17 677	283	-	-	17 960
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	17 267	283	-	-	17 550
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	161 449	3 088	-	(184)	164 353
Immeubles d'exploitation	66 996	317	-	-	67 313
Immeubles hors exploitation	1 318	-	-	-	1 318
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	14 309	833	-	-	15 142
Matériel informatique	34 542	4	-	-	34 546
Matériels bancaires	18 952	591	-	-	19 543
Matériel de transport	3 034	636	-	(184)	3 486
Immobilisations en cours	143	118	-	-	261
Autre matériel	20 617	589	-	-	21 206
Total AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération	179 126	3 371	-	(184)	182 313

AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 30.06.2021	Amorts cumulés au 31.12.2020	Dotation	Reprise	Amorts cumulés au 30.06.2021	Valeur comptable nette au 30.06.2021
Immobilisations incorporelles	17 960	15 034	756	-	15 790	2 170
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	17 550	14 845	756	-	15 601	1 949
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	164 353	117 428	3 262	(184)	120 506	43 847
Immeubles d'exploitation	67 313	44 154	1 061	-	45 215	22 098
Immeubles hors exploitation	1 318	455	28	-	483	835
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	15 142	10 775	287	-	11 062	4 080
Matériel informatique	34 546	29 165	851	-	30 016	4 530
Matériels bancaires	19 543	16 223	232	-	16 455	3 088
Matériel de transport	3 486	1 683	189	(184)	1 688	1 798
Immobilisations en cours	261	-	-	-	-	261
Autre matériel	21 206	14 973	614	-	15 587	5 619
Total AC6.2 - Ventilation des valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette	182 313	132 462	4 018	(184)	136 296	46 017



Note 3.7

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	déc.-20
Siège, succursales et agences (*)	730	6 258	3 525
Comptes de régularisation	12 553	10 869	11 579
Compensation reçue	4 946	4 853	4 446
Compte d'ajustement devises	1 850	936	2 192
Agios, débits à régulariser et divers	5 757	5 080	4 941
Débiteurs divers	14 704	18 982	17 182
Total AC7 - Autres actifs	27 987	36 109	32 286

(*) La colonne comparative de juin 2020 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 9)

Les Passifs

Notes aux états financiers
Juin 2021



Notes sur les passifs

Note 4.1

PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Emprunts auprès de la Banque Centrale	271 000	154 000	265 000
Emprunts en dinars	271 000	154 000	265 000
Dettes rattachées	47	321	221
Total PA1 - Banque centrale et CCP	271 047	154 321	265 221

PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-21
Emprunts auprès de la Banque Centrale	-	271 000	-	-	-	271 000
Emprunts en dinars	-	271 000	-	-	-	271 000
Total PA1.1 - Ventilation banque centrale et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle	-	271 000	-	-	-	271 000

Note 4.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Dépôts à vue des établissements financiers	24 924	23 367	23 615
Banques et correspondants étrangers	18 637	15 160	16 418
Organismes financiers spécialisés	6 287	8 207	7 197
Emprunts auprès des établissements financiers	11 202	40 029	25 562
Emprunts en dinars	-	-	17 000
Emprunts en devises	11 202	40 029	8 562
Dettes rattachées	126	171	62
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	36 252	63 567	49 239

PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-21
Dépôts à vue des établissements financiers	24 924	-	-	-	-	24 924
Banques et correspondants étrangers	18 637	-	-	-	-	18 637
Organismes financiers spécialisés	6 287	-	-	-	-	6 287
Emprunts auprès des établissements	-	10 247	955	-	-	11 202
Emprunts en devises	-	10 247	955	-	-	11 202
Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle	24 924	10 247	955	-	-	36 126



Note 4.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Comptes à vue	1 496 647	1 329 363	1 323 061
Comptes d'épargne	1 583 329	1 428 469	1 530 424
Comptes spéciaux d'épargne	1 567 226	1 412 420	1 514 627
Autres comptes d'épargne	16 103	16 049	15 797
Dépôts à terme	1 325 856	1 303 896	1 316 637
Comptes à terme	807 858	894 896	775 824
Bons de caisse	21 950	22 500	23 240
Certificats de dépôts	452 000	386 500	458 000
Pensions livrées	44 048	-	59 573
Autres sommes dues à la clientèle	136 264	73 577	91 610
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	38 029	46 510	38 769
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4 580 125	4 181 815	4 300 501

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-21
Comptes à vue	-	1 165 657	330 990	-	-	1 496 647
Comptes d'épargne	-	-	158 333	1 424 996	-	1 583 329
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	156 723	1 410 503	-	1 567 226
Autres comptes d'épargne	-	-	1 610	14 493	-	16 103
Dépôts à terme	-	756 556	532 745	36 555	-	1 325 856
Comptes à terme	-	448 758	326 175	32 925	-	807 858
Bons de caisse	-	7 250	11 070	3 630	-	21 950
Certificats de dépôts	-	256 500	195 500	-	-	452 000
Pensions livrées	-	44 048	-	-	-	44 048
Autres sommes dues à la clientèle	-	26 265	109 999	-	-	136 264
Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle	-	1 948 478	1 132 067	1 461 551	-	4 542 096

PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-21
Comptes à vue	6 060	2	-	1 490 585	1 496 647
Comptes d'épargne	-	-	-	1 583 329	1 583 329
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	1 567 226	1 567 226
Autres comptes d'épargne	-	-	-	16 103	16 103
Dépôts à terme	208 475	159 609	-	957 772	1 325 856
Comptes à terme	110 475	72 109	-	625 274	807 858
Bons de caisse	-	-	-	21 950	21 950



Banque de Tunisie

Notes aux états financiers

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-21
Certificats de dépôts	98 000	87 500	-	266 500	452 000
Pensions livrées				44 048	44 048
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	136 264	136 264
Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie	214 535	159 611	-	4 167 950	4 542 096

Note 4.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Emprunts et ressources spéciales	429 442	499 346	464 980
Ressources extérieures	419 392	490 722	455 317
Ressources budgétaires	10 050	8 624	9 663
Dettes rattachées	3 521	3 735	3 711
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	432 963	503 081	468 691

PA4.1 - Ventilation des ressources spéciales (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	Juin-21
Ressources spéciales	20 108	78 828	254 589	75 917	429 442

Note 4.5

PA5 – Autres Passifs

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Comptes de régularisation	116 657	110 368	103 538
Compensation à régler	96 832	95 593	81 524
Comptes d'ajustement devises	306	4	196
Agios, crédits à régulariser et divers	19 519	14 748	16 800
Siège, succursales et agences (*)	-	23	5 018
Provisions	41 241	37 957	37 229
Provisions pour risques et charges diverses	30 675	24 377	23 798
Provisions pour congés payés	3 730	3 457	2 178
Provisions pour créances en hors bilan	6 836	10 123	11 253
Créditeurs divers	76 789	48 356	41 403
Créditeurs sur opérations d'impôt	18 630	12 809	19 776
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	4 507	4 115	4 576
Créditeurs sur opérations BCT	395	403	414
Créditeurs sur opérations avec le personnel	5 539	4 075	10 469
Créditeurs sur opérations sur titres	17 000	1 678	1 616
Chèques à payer	29 757	24 392	3 664
Autres créditeurs	961	884	888
Total PA5 - Autres Passifs	234 687	196 681	182 170

(*) La colonne comparative de juin 2020 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 9)



Banque de Tunisie

Notes aux états financiers

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la banque a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La banque a répondu à ces deux notifications dans les délais impartis pour formuler ses remarques et son opposition sur certains points notifiés.

Suite à des négociations, tenant compte de la réponse de l'administration fiscale courant du mois de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la banque.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un règlement par la banque dans le cadre d'un acquiescement partiel conclu en 2019.

Courant le premier semestre 2021, la banque a conclu un arrangement définitif avec l'administration fiscale pour s'acquitter définitivement des chefs de redressement demeurés en instance. Le montant réclamé par l'administration fiscale a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la banque a reçu, courant le mois de janvier 2021, une notification d'un contrôle fiscal approfondi qui couvrira les exercices 2017, 2018 et 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de ces états financiers.

La banque a reçu courant le premier semestre 2021 une notification de la part de la BCT pour le paiement d'une amende. Le montant réclamé par la BCT a été totalement provisionné.

**Les Capitaux
Propres**

Notes aux états financiers
Juin 2021



Notes sur les capitaux propres

Note 4.6

Capitaux Propres

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Capital social	225 000	225 000	225 000
Réserves	715 283	585 283	585 283
Réserves légales	22 500	22 500	22 500
Réserves statutaires	268 338	138 338	138 338
Réserves pour réinvestissements exonérés	424 445	424 445	424 445
Report à nouveau	1 621	108 083	108 083
Résultat de l'exercice	45 773	36 489	102 288
Total Capitaux Propres	987 677	954 855	1 020 654

Résultat par action

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Résultat net	45 773	36 489	102 288
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	225 000	225 000
Résultat de base / action ^(a)	0,203	0,162	0,455
Résultat dilué par action ^(b)	0,203	0,162	0,455

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.



Notes sur les capitaux propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2019	225 000	22 500	130 638	-	402 145	2 793	-	135 290	918 366
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	30 000	105 290	-	(135 290)	-
Reclassement réserves	-	-	7 700	-	(7 700)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	-	102 288	102 288
Capitaux propres au 31.12.2020	225 000	22 500	138 338	-	424 445	108 083	-	102 288	1 020 654
Affectation du résultat N-1	-	-	130 000	-	-	(27 712)	-	(102 288)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(78 750)	-	-	(78 750)
Résultat au 30.06.2021	-	-	-	-	-	-	-	45 773	45 773
Capitaux propres au 30.06.2021	225 000	22 500	268 338	-	424 445	1 621	-	45 773	987 677

**Le hors
Bilan**

Notes aux états financiers
Juin 2021



Notes sur les engagements hors bilan

Note 5.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
En faveur d'établissements bancaires et financiers	225 406	220 270	228 016
En faveur de la clientèle	412 130	365 015	400 091
Total	637 536	585 285	628 107

Note 5.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Ouverture de crédits documentaires	233 622	104 617	275 052
Acceptations à payer	148 942	60 581	80 443
Total	382 564	165 198	355 495

Note 5.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	95 878	84 856	160 982
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	179 656	246 744	158 887
Total	275 534	331 600	319 869

Note 5.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Crédits en TND notifiés et non utilisés	246 408	295 305	250 082
Total	246 408	295 305	250 082

Note 5.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	2 895	-
Total	-	2 895	-



Note 5.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Garanties reçues de l'État	107 569	64 294	113 293
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	8 855	11 406	11 226
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	44 108	43 803	44 204
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	117 310	149 295	119 757
Garanties hypothécaires	2 090 498	1 873 975	2 071 037
Contre-garanties reçues des établissements financiers	96 798	107 944	100 792
Total	2 465 138	2 250 717	2 460 309

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 30 juin 2021, 41.359 mille dinars.

**Le
Résultat**

Notes aux états financiers
Juin 2021



Notes relatives à l'état de résultat

Note 6.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Produits sur opérations interbancaires	1 608	4 748	6 567
Produits sur opérations avec la clientèle	212 735	214 844	446 941
Revenus des opérations de crédits	181 962	180 807	380 894
Revenus des comptes débiteurs	17 729	23 466	43 435
Commissions sur avals et cautions	2 971	2 880	5 790
Report déport sur change à terme	4 899	3 346	7 352
Produits sur opérations de leasing	5 174	4 345	9 470
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	214 343	219 592	453 508

Note 6.2

PR2 – Commissions

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Commissions sur comptes	7 727	7 621	15 549
Opérations guichet et opérations diverses	1 707	1 604	3 119
Opérations sur titres	1 705	1 631	4 021
Opérations avec l'étranger	3 922	2 625	5 780
Commissions sur moyens de paiement	8 216	6 903	15 604
Commissions de gestion	9 734	6 835	17 030
Total PR2 - Commissions	33 011	27 219	61 103

Note 6.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Gains nets sur titres de transaction	66	-	-
Intérêts sur titres de transaction	35	-	-
Plus-value de cession sur titres de transaction	31	-	-
Gains nets sur opérations de change	9 758	8 751	18 132
Différence de change sur opérations monétiques	(287)	(240)	(937)
Produits sur change manuel	669	787	1 755
Produits sur opérations de change en compte	9 376	7 490	16 497
Bénéfices sur opérations de change à terme	-	714	817
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	9 824	8 751	18 132



Note 6.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Revenus des obligations	22 569	18 584	38 378
Revenus des titres de participation	2 159	125	15 380
Revenus des parts dans les entreprises associées	3 902	7 734	7 734
Revenus des parts dans les entreprises liées	10 467	20 144	20 181
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	39 097	46 587	81 673

Note 6.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Charges sur opérations interbancaires	5 411	8 019	17 005
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	89 951	98 312	190 721
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	13 305	15 815	30 218
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	108 667	122 146	237 944

Note 6.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Charges sur opérations de retrait monétique	1 365	981	2 104
Frais d'interchange émis	499	310	793
Autres commissions	63	8	213
Total CH2 - Commissions encourues	1 927	1 299	3 110

Note 6.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	34 984	46 271	74 280
Dotations nettes aux provisions pour passifs	6 877	-	127
Pertes sur créances irrécouvrables	191	161	493
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(339)	(42)	(154)
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	41 713	46 390	74 746

Note 6.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 500	2 456	1 012
Pertes subies sur les titres en portefeuille	860	2 523	2 536
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(710)	(976)	(2 483)
Frais de gestion du portefeuille	1 849	1 822	3 502
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4 499	5 825	4 567

Note 6.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Revenus des immeubles	169	125	737
Autres	200	246	478
Total PR7 - Autres produits d'exploitation	369	371	1 215

Note 6.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Charges de fonctionnement	37 102	32 625	60 259
Masse salariale	30 597	26 296	47 685
Charges sociales	6 181	6 007	11 661
Charges fiscales	324	322	913
Avantages au Personnel	6 847	5 470	14 366
Dotation au régime d'intéressement	5 141	4 055	10 455
Prime de départ à la retraite	553	516	1 100
Autres charges sociales liées au Personnel	1 153	899	2 811
Récupération sur Personnel en détachement	(577)	(729)	(1 179)
Total CH6 - Frais du Personnel	43 372	37 366	73 446

Note 6.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Télécommunication & courriers	855	792	1 590
Maintenance et entretien	2 242	1 793	3 922
Services externes d'exploitation	3 364	3 501	6 724
Achat de biens consommables	1 223	1 476	3 009
Communication, marketing et documentation	330	520	577
Assurances, droits et taxes	6 296	6 194	12 425

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Jetons de présence au conseil d'administration	210	210	420
Autres services extérieurs	1 621	1 563	3 408
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	16 141	16 049	32 075

Note 6.12

CH8 - Dotations aux amortissements

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	756	568	1 237
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	3 262	3 321	6 695
Total CH8 - Dotations aux amortissements	4 018	3 889	7 932

Note 6.13

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	118	274	461
Autres gains ou pertes ordinaires	(27)	(11 471)	(11 780)
Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	91	(11 197)	(11 319)

Note 6.14

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Impôts sur les sociétés	28 207	16 181	56 722
Contribution sociale de solidarité	2 418	1 386	4 862
Contribution conjoncturelle*	-	4 303	-
Total CH11 - Impôts sur les bénéfices	30 625	21 870	61 584

La contribution conjoncturelle au budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020 calculée conformément aux dispositions de l'article 10 du décret-loi N° 2020-30 a été constatée au 31 décembre 2020 au niveau de la rubrique PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires.

Note 6.15

PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Pertes provenant des éléments extraordinaires	-	-	(6 620)
Gain provenant des éléments extraordinaires	-	-	-
Total PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	-	-	(6 620)

**L'état des
flux de
trésorerie**

Notes aux états financiers
Juin 2021



Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 7.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Intérêts et revenus assimilés	214 343	219 592	453 508
Commissions en produits	33 011	27 219	61 103
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	9 824	8 751	18 132
Ajustement des comptes de bilan	(16 782)	(57 587)	(14 612)
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	240 396	197 975	518 131

Note 7.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Intérêts, commissions encourues et charges assimilées	(110 594)	(123 445)	(241 054)
Ajustement des comptes de bilan	(549)	(78)	(7 795)
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	(111 143)	(123 523)	(248 849)

Note 7.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2021 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2021. Ils se sont élevés à 78.750 mille dinars.

Note 7.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	Juin-21	Juin-20	Déc.-20
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	401 410	208 239	212 286
Créances sur les établissements bancaires et financiers	204 906	74 643	107 925
Portefeuille titres commercial	3 769	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(35 171)	(23 367)	(49 176)
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	574 914	259 515	271 035

**Autres
notes**

Notes aux états financiers
Juin 2021



Note 9. Note sur les retraitements et reclassements

Un retraitement entre les postes « AC7 - Autres actifs » et « PA5 - Autres passifs » a été effectué pour suite à une réaffectation référentielle. De ce fait, la colonne comparative de juin 2020 a été retraitée comme suit :

	Juin 2020 avant retraitement	Retraitement	Juin 2020 après retraitement
Comptes de Bilan			
AC7 - Autres actifs			
Siège, succursales et agences	6 235	23	6 258
PA5 - Autres passifs			
Siège, succursales et agences	-	23	23